CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026
PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 19 Votant :19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, BIZON-LIARD Virginie, DEVILLER Nathalie, GUIGNARD Stéphanie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	*BIZON-LIARD Virginie*

Le procès-verbal de la séance du 05 juin à 19 heures est adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 05 juin à 19 heures 30 est adopté à l'unanimité

1 – DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N°2026-16 : Renonciation à préempter l'immeuble cadastré : B 892, 909,940 d'une contenance totale de 15 m², situé 1 rue des Vendanges.

N°2026-17 : Autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse sur la place de l'Église sur une surface de 80 m² à compter du 15 juin 2026.

N °2026-18 : Renonciation à préempter l'immeuble cadastré : A 1368 d'une contenance totale de 381 m², situé 18 rue des Glaneuses.

2 – REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Monsieur le Maire expose que Mme ARNOULT, entrepreneur individuel de CHIMER'INK est locataire d'un local commercial appartenant à la commune, situé 2 place de l'Église. Il indique que l'intéressée a été contrainte de cesser temporairement son activité pendant une période de quatre mois entraînant une perte importante de revenus.

Mme ARNOULT a sollicité une remise gracieuse des loyers dus au titre des mois d'avril et mai 2026, soit un montant total de 706.52 euros.

Le conseil accepte à l'unanimité la remise gracieuse des loyers

3 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'apprentissage en cours prendra fin le 31 août 2026. Compte tenu de l'évolution de la commune, marquée notamment par la création de nouveaux lotissements, l'extension des espaces verts et des équipements communaux à entretenir, ainsi que par l'augmentation des travaux réalisés en régie et des besoins liés aux projets municipaux et associatifs, Monsieur le Maire propose de créer un emploi à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

4– MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet.
- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps non complet 32 heures hebdomadaires.

Le conseil accepte à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs.

5 – CESSION D'UN TERRAIN A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les consorts AUNEAU propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 11, situé route du ROCHEREAU d'une superficie de 1 200 m² souhaitent céder à la commune à titre gratuit ce terrain situé à la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition des propriétaires

6 – SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS

➢ Futurs événements culturels

Mme BEAUNÉ Alexandra, 1ère adjointe à la commission culture et lien social, présente les futurs évènements organisés sur la commune :

- Le vendredi 10 juillet la p'tites Bamboche aura lieu à partir de 18 heures dans la zone de la Landette
- Le jeudi 16 juillet à 21 heures, un spectacle familial « Les Noctambules » se déroulera dans le Pré de la Kermesse
- A l'occasion des journées du patrimoine, vous pourrez apprécier le concert des "PolySoNantes" à l'église Saint-Christophe le samedi 19 septembre à 20h.

➢ Le parking des anciens combattants

Monsieur PLUCHON Pierre, 2ème adjoint en charge de l'aménagement, a présenté aux élus le plan définitif du parking. Les demandes de devis sont en cours, les travaux devraient débuter durant le dernier trimestre 2026.

➢ Lotissement Les Prés du Château

Madame MORISSET 3ème adjointe en charge des lotissements informe que la commission travaille actuellement sur le règlement de vente des terrains. Les travaux de terrassement ont débuté la semaine dernière.

➢ Centre périscolaire

SOULARD Olivier, conseiller délégué aux bâtiments, rapporte que les travaux se poursuivent. Un léger retard est à déplorer dû aux intempéries de la semaine passée.

➢ **Passeport du civisme**

Madame GUIGNARD Stéphanie conseillé déléguer au passeport du civisme a expliqué que la cérémonie de remise des médailles aux élèves de CM2 s'est déroulée à l'école Saint-Charles. Initialement prévue à la salle Herbauges, aux Herbiers, celle-ci a dû être annulée en raison des fortes chaleurs. Afin de maintenir ce temps de valorisation, une remise des médailles a été organisée directement au sein de l'établissement scolaire.

➢ **Organisation des moyens de communication**

Monsieur VITALI Pierre, conseiller délégué à la communication informe les élus qu'ils peuvent réaliser des vidéos de moments de vie, d'événements ou de paysages de la commune, en format paysage. Ces séquences pourront être utilisées lors du montage du film qui sera diffusé à l'occasion de la cérémonie des vœux.

7 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique aux élus les principales alertes auxquelles la commune peut être confrontée :

➢ **Vigilance canicule**

La vigilance canicule est émise par les autorités météorologiques pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs. Elle comporte quatre niveaux :

Vert : aucune vigilance particulière.

Jaune : épisode de chaleur nécessitant une attention particulière, notamment pour les personnes fragiles.

Orange : canicule intense pouvant avoir un impact sur la santé de l'ensemble de la population ; des mesures de prévention sont recommandées.

Rouge : canicule exceptionnelle, très intense et durable, présentant un risque majeur pour la population et nécessitant des mesures de protection renforcées.

➢ **Vigilance feux de forêt**

Elle informe sur le niveau de risque de départ et de propagation des incendies.

Vert : risque faible.

Jaune : risque modéré, vigilance recommandée.

Orange : risque élevé, les activités pouvant provoquer un départ de feu doivent être limitées.

Rouge : risque très élevé à extrême ; des restrictions d'accès aux massifs forestiers et des interdictions d'activités peuvent être mises en place.

➢ **Vigilance eau**

La vigilance liée à l'eau vise à préserver la ressource en période de manque d'eau. Elle comprend généralement quatre niveaux :

Vigilance : sensibilisation aux économies d'eau.

Alerte : premières restrictions sur certains usages (arrosage, lavage des véhicules, etc.).

Alerte renforcée : restrictions plus importantes concernant les usages de l'eau.

Crise : seules les utilisations prioritaires (eau potable, santé, sécurité) sont autorisées, la plupart des autres usages étant interdits.

- Monsieur le Maire informe que les membres du bureau communautaire mènent actuellement une réflexion sur la gestion des déchets au sein des huit communes de la communauté de communes.
 L'objectif est d'améliorer l'organisation de la collecte et la gestion des points d'apport volontaire, notamment des conteneurs semi-enterrés (Moloks), tout en luttant plus efficacement contre les dépôts sauvages qui pénalisent la qualité du cadre de vie.
 Il convient toutefois de souligner que notre communauté de communes reste un bon élève en matière de tri des déchets, grâce à l'implication des habitants. Chacun est invité à poursuivre ces bonnes pratiques afin de préserver notre environnement et de maintenir un service de qualité.

- Monsieur le Maire a informé les élus que la commune a obtenu une subvention du Département de la Vendée d'un montant de 56 294,16 € pour financer les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre périscolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h15 minutes

MESNARD LA BAROTIERE, le 6 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,
Virginie BIZON-LIARD

Le Maire,
Landry RONDEAU

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIERE (Vendée)